



DECLARATION MENSUELLE D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Etablie en application de l'article L 225-212 du Code de commerce et de l'article 241-4, I 2° du règlement général de l'AMF

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

* Nom : ROUHAUD

* Prénom : Pascal

* Fonction : Directeur Administratif et Financier

Tél. : 03.89.74.41.19

Fax : 03.89.74.41.03

- **Société déclarante :**

* Dénomination sociale : NSC GROUPE

* Adresse du siège social : 170, rue de la République à 68500 GUEBWILLER

- **Marché Réglementé (Eurolist) :** Compartiment C

	30.04.2014
1. Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante	548.250
2. Nombre total des droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privés de droits de vote : - Origine de la variation : perte du droit de vote double suite conversion au porteur - Date à laquelle cette variation a été constatée : 12.04.2014 Lors de la précédente déclaration en date du 31 mars 2014 : le nombre total d'actions était égal à 548.250 le nombre de droits de vote était égal à 929.628	929.585
3. Nombre total des droits de vote exerçable de la société déclarante Lors de la précédente déclaration en date du 31 mars 2014 : le nombre total d'actions était égal à 548.250 le nombre de droits de vote était égal à 903.737	903.694

- Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux.

Fait à Guebwiller, 09 mai 2014

Pascal ROUHAUD
Directeur Administratif et Financier